

E.S.I.R.E.M.
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE RECHERCHE
MATÉRIAUX ET INFORMATIQUE-ELECTRONIQUE

ESIREM - Aile des Sciences de l'Ingénieur

9, avenue Alain Savary - BP 47870 - 21078 DIJON CEDEX

site web : <http://esirem.u-bourgogne.fr/> et <http://www.agrosupdijon.fr/>

mél : esirem@u-bourgogne.fr

Tél. : 03 80 39 60 09 - Fax 03 80 39 60 07

Directeur	Albert DIPANDA	Tél. 03 80 39 68 28
Directeurs des Départements	Sandrine GAUFFINET (Spécialité Matériaux) Michel PAINDAVOINE (Spécialité Informatique-Electronique)	Tél. 03 80 39 64 87 Tél. 03 80 39 58 35
Responsable Parcours Préparatoire Co-Responsable	Laurent BRACHAIS (ESIREM) Mélanie RAGON (AgroSup-Dijon)	Tél. 03 8039 60 84 Tél. 03 8077 40 87
Responsable administratif Secrétariat	Khadija JOURANI Christine CASTELLA Suzanne LEROY	Tél. 03 80 39 38 78 Tél. 03 80 39 60 09 Tél. 03 80 39 60 09

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

L'ESIREM délivre 2 diplômes d'ingénieur habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), assortis du grade de master :

- La spécialité « Matériaux » a pour objectif de former des ingénieurs aptes à gérer un projet de R&D (Recherche et Développement) ou d'industrialisation d'un produit, de la conception au recyclage, par des choix raisonnés de matériaux et/ou de process, dans le cadre du développement durable.
- La spécialité Informatique-Electronique a pour objectif de former des ingénieurs disposant à la fois d'une formation généraliste en électronique, en informatique et dans les TIC, et d'une option en Systèmes Embarqués (SE), Sécurité et Qualité des Réseaux (SQR) ou Ingénierie des Logiciels et des Connaissances (ILC) suivant le choix de leur option. Ils sont ainsi à même de mener des projets complexes dans des secteurs en forte émergence.

Ces deux diplômes ont été réhabilités pour 6 ans par la CTI en 2016.

Les deux formations comportent des enseignements communs en langues étrangères et en management économique, social et humain. La formation est organisée en modules compatibles avec les normes européennes et internationales (ECTS).

L'ESIREM dispose d'un parcours intégré dont le recrutement en 1^{ère} année s'effectue sur concours GEIPI-Polytech, ouvert aux bacheliers S. La formation est organisée en modules d'enseignements compatibles avec les normes européennes et internationales (ECTS). Les enseignements dispensés en 1^{ère} année de cycle préparatoire sont communs avec AgroSup. Les élèves se destinant à AgroSup doivent se référer à la fiche filière qui leur est propre au sein d'AgroSup. Les élèves qui valident leur cycle préparatoire sont admis de droit en cycle ingénieur.

Débouchés de l'école :

Les principaux métiers exercés par les diplômés sont ceux de la recherche et du développement (ingénieur R&D, conception ou projet, ingénieur conseil, d'études ou d'affaires, ingénieur méthodes, contrôle et/ou qualité). Les secteurs dans lesquels sont embauchés les diplômé(e)s ESIREM sont ceux de l'industrie manufacturière et des services (mécanique - métallurgie, plasturgie, chimie, automobile et transports, télécommunications, services en informatique, électronique embarquée, sécurité des réseaux, ...), analyse des grandes masses de données.

Aménagements et poursuites d'études :

• Les élèves ont la possibilité de suivre leur dernière année de formation en **Contrat de Professionnalisation**, alternant périodes en entreprise et périodes de formation à l'école.

• Un aménagement des études est prévu pour permettre aux élèves de valider un Master de l'Université de Bourgogne parallèlement à leur dernière année du cycle ingénieur. Les Masters concernés sont :

- **Masters Recherche** de l'UFR Sciences et Techniques :

- Contrôle Durabilité et Matériaux (CDM)
- Chimie Moléculaire Procédés Propres (CMPP)
- Physique - Lasers - Matériaux (PLM)
- Nanotechnologies et Nanobiosciences (NANO)
- Instrumentation et Informatique de l'Image (3I)

- **Master d'Administration des Entreprises** de l'IAE de Dijon

• La poursuite de la formation peut également être envisagée sous la forme d'une Thèse de doctorat dans un laboratoire de recherche de l'Université de Bourgogne ou de toute autre université, dans un laboratoire industriel, en France ou à l'étranger.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement des élèves s'effectue par concours d'admission avec un niveau d'entrée et des modalités qui dépendent du diplôme ou de la formation du candidat :

Intégration en 1^{ère} année :

- pour les bacheliers S : recrutement sur concours selon les modalités affichées du concours GEIPI-Polytech (www.admission-postbac.fr). (GEIPI = Groupement d'Écoles publiques d'Ingénieur à Parcours Intégré)

Intégration en 3^{ème} année : (1^{ère} année du cycle ingénieur)

- pour les étudiants ayant validé le cycle préparatoire ESIREM – AgroSup : de droit
- pour les candidats issus de maths spé TSI : selon les modalités affichées au concours CCP (www.scei-concours.fr)
- pour les candidats issus des autres CPGE : selon les modalités affichées au concours Polytech (www.scei-concours.fr)
- pour les candidats issus de L2 ou L3 Sciences (avec un parcours dont le contenu est adapté à la spécialité visée), sélectionnés en fonction de leur rang de sortie :
 - sur dossier et entretien.
- pour les candidats titulaires d'un DUT Chimie, Mesures Physiques, Sciences et Génie des Matériaux, Réseaux & Télécommunications, Génie Électrique Informatique Industrielle, Génie Mécanique Productive, Génie Informatique, ...
 - dossier et entretien, ou
 - sur concours ATS et DUT/BTS (scei-concours.fr)
- pour les candidats titulaires d'un BTS d'Électronique ou d'Informatique, sélectionnés en fonction de leur rang de sortie : selon les mêmes modalités que les titulaires d'un DUT.

Intégration en 4^{ème} année : (2^{ème} année du cycle ingénieur)

- pour les candidats titulaires d'une première année de MASTER (M1) scientifique, avec un contenu adapté à la spécialité visée : sur dossier et entretien

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente **60 Crédits ECTS**.

1^{ère} Année du cycle Ingénieur ESIREM (798 H de formation obligatoires) Spécialité Informatique- Electronique

UE/Modules	Intitulé	Semestre	Heures	ECTS
Soutien	Soutien		86,5	0
ITC3SM	Soutien mathématiques	S5	17,5	
ITC3SE	Soutien Electronique, signal et systèmes	S5	27	
ITC3SI	Soutien Informatique	S5	28	
ITC3TM	Tutorat mathématiques	S5	14	
Maths-Réseaux (13 ECTS)		S5	136	13
ITC311	Outils mathématiques	S5	70	7
ITC312	Introduction aux réseaux	S5	66	6
InfoTronique1 (11 ECTS)		S5	107	11
ITC313	Informatique 1 (Algorithmique, programmation C/C++ et système)	S5	70	7
ITC314	Electronique Analogique	S5	37	4
MESH1 - MANAGEMENT HUMAIN, ECONOMIQUE ET SOCIAL / LANGUES (6 ECTS)		S5	103	6
COM	Communication	S5	14	1,5
GPROJ	Initiation à la gestion de projet – RAID	S5	14	
QSED	Qualité, Sécurité, Environnement, Dév. Durable	S5	17,5	1,5
ROB	Robotique	S5	7	
METHODES	Méthodes de Travail	S5	3,5	
ANGLAIS 1	Anglais 1	S5	35	2
LV2 1	Allemand, Espagnol ou Chinois	S5	12	1

Infotronique2 (10 ECTS)		S6	132	10
ITC315	Informatique2 (Programmation Java et BDD)	S6	66	5
ITC316	Electronique numérique	S6	66	5
Ondes-Réseaux (8 ECTS)		S6	114	8
ITC317	Ondes et Propagation	S6	66	5
ITC318	Certification CCNA1	S6	48	3
TSI-Projet (6 ECTS)		S6	101	6
ITC319	Traitement du signal et des images	S6	66	5
ITPC32	Projet	S6	35	1
MESH2 - MANAGEMENT HUMAIN, ECONOMIQUE ET SOCIAL / LANGUES (6 ECTS)		S6	104,5	6
MANAG	Management	S6	10,5	0,5
TALENT 1	Talent Campus	S6	6	0,5
PROJ	Projet (Jardins des Sciences,...)	S6	21	1
ANGLAIS 2	Anglais 2	S6	35	2
LV2 2	Seconde Langue	S6	12	1
CONF 1	Conférences / visites /vie de l'école et assiduité	S6	20	1
Stage 3A	Stage découverte de l'entreprise	Eté	1	Évalué

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente 60 Crédits ECTS.

2^{ème} Année du cycle Ingénieur ESIREM
(733 H de formation obligatoires hors examens et stages / cours 1h45)
Spécialité Informatique- Electronique

(nouvelle habilitation)

UE/Modules	Intitulé	Semestre	Heures	ECTS	
UE1 : Transmission & Communication			98,5	7	
ITC41	Transmission de l'information	S7	47,50	3,50	UE1
ITC43	Communication sans fil	S7	51,00	3,50	UE1
UE2 : Ingénierie des Systèmes Mobiles et Intelligents			109	9	
ITC44	Programmation mobile	S7	35,00	3	UE2
ITC42	Systèmes intelligents	S7	38,00	3	UE2
ITC45	Gestion de projets	S7	36,00	3	UE2
Spécialité Systèmes embarqués (SE)					
UE3-SE : Optoélectronique & Architectures reconfigurables			101	7	
ITSE41	Optoélectronique	S7	53	4	UE3 SE
ITSE42	Architectures reconfigurables	S7	48	3	UE3 SE
Spécialité Sécurité et Qualité des Réseaux (SQR)					
UE3-SQR : Génie logiciel et Réseau-2			101	7	
ITIS41	Génie logiciel	S7	53	4	UE3 SQR
ITSR41	Certification CCNA2: Routage et commutation	S7	48	3	UE5 - SQR
Spécialité Ingénierie du Logiciel et des Connaissances (ILC)					
UE3-ILC : Génie logiciel et Image			101	7	
ITIS41	Génie logiciel	S7	53	4	UE3 ILC
ITIL41	Analyse d'image/modélisation 3D	S7	48	3	UE3 - ILC
UE4 : Management Humain, Economique et Social/langues (7 ECTS)			109	7	UE4
M412	Droit de la propriété Industrielle (*IT)	S7	17,50	1	UE4
M413	Talent Campus	S7	9,00		UE4
M414	Innovation, Management opérationnel, QSE	S7	21,00	1	UE4
M415	Bases essentielles en santé et sécurité au travail	S7	19,25	1	UE4
MAG7	LV1 Anglais	S7	30,00	2	UE4

ML27	LV2 (Allemand, Espagnol, Chinois) créneaux 1h fin de journée	S7	12,00	1	UE4
	Projet	S7	40	1	
	Spécialité Systèmes embarqués (SE)				
UE5-SE	Programmation des Systèmes Embarqués		96	6	
ITSE43	Programmation pour l'embarqué	S8	48	3	UE5 - SE
ITSE44	Systèmes microprogrammés	S8	48	3	UE5 - SE
UE6-SE	Approfondissement Electronique		72	4	
ITSE45	Filtrage numérique	S8	35	2	UE6 - SE
ITSE46	Electronique analogique avancée	S8	37	2	UE6 - SE
	Spécialité Sécurité et Qualité des Réseaux (SQR)				
UE5-SQR	Approfondissement Réseaux		83	5	
ITSR42	Certification CCNA3: Réseaux extensibles	S8	35	2	UE5 - SQR
ITSR43	Gestion & administration des réseaux	S8	48	3	UE5 - SQR
UE6-SQR	Systèmes d'information & Cloud computing		87	5	
ITIS42	Ingénierie des systèmes d'information	S8	48	3	UE6 SQR
ITIS43	Systèmes distribués/ Cloud computing	S8	39	2	UE6 - SQR
	Spécialité Ingénierie du Logiciel et des Connaissances (ILC)				
UE5-ILC	Parallélisme & Cloud Computing		87	5	
ITIL42	Parallélisme et gestion distribuée des ressources	S8	48	3	UE5 - ILC
ITIS43	Systèmes distribués/ Cloud computing	S8	39	2	UE5 - ILC
UE6-ILC	Approfondissement Informatique		83	5	
ITIS42	Ingénierie des systèmes d'information	S8	48	3	UE6 SQR
ITIL43	Informatique décisionnelle	S8	35	2	UE6 - ILC
Management Humain, Economique et Social (5 ECTS)			106,5	5	UE7
M420	Economie de l'entreprise (*MDD)	S8	15,75	1	UE7
M421	Entrepreneuriat (*MDD)	S8	29,75	1	UE7
M422	Talent Campus	S8	3,00		UE7
M423	Conférences / Visites/ Vie de l'Ecole & Assiduité	S8	20	1	UE7
	Langues Vivantes				
MAG8	LV1 Anglais	S8	16,00	1	UE7
MAGT	1 Semaine préparation Toeic 14h + 14h IT	S8	14,00		UE7
ML28	LV2 (Allemand, Espagnol, Chinois) créneaux 1h fin de journée	S8	8,00	1	UE7
	Stage technicien 4 mois (Avril-Juillet /	S8		15	UE8

	soutenance fin juin)				
--	----------------------	--	--	--	--

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente **60 Crédits ECTS**.

3^{ème} Année du cycle Ingénieur ESIREM (554 H de formation obligatoires hors stage et enseignements facultatifs*) Spécialité Informatique- Electronique

Module	Intitulé	Nombre d'heures	Coef	ECTS	Semestre
Modules de Management Economique, Social et Humain					
JEUENT	Jeu d'entreprise	38	2,5	} 7	S5
ENTREP	Entrepreneuriat	24			S5
DTRAV	Droit du travail	16	1		S5
DINFO	Droit de l'informatique	10	1		S5
MANAG	Management des hommes & gestion de projet	36	2,5		S5
INSERT	Préparation à l'insertion professionnelle	16			S5
ETHIQ	Ethique de l'ingénieur	4			S5
Spécialité Systèmes Embarqués (SE)					
ITSE51	Systèmes sur puces (SOC)	60	4	4	S5
ITSE52	Capteurs et communications	50	3	3	S5
ITSE53	Systèmes embarqués et interfaces	40	2	2	S5
ITSE54	Conception de systèmes électroniques	40	2	2	S5
ITSE55	Systèmes embarqués et applications mobiles	40	2	2	S5
ITSE56	OS Temps réel	40	2	2	S5
Spécialité Sécurité et Qualité des Réseaux (SQR)					
ITSR51	Nouvelles architectures et services	60	4	4	S5
ITSR52	Sécurité des réseaux	50	3	3	S5
ITSR53	Niveau de service dans les réseaux	40	2	2	S5
ITSR54	Evaluation des performances des réseaux	40	2	2	S5
ITSR55	Certification CCNA3 : Commutation et réseau sans fil	40	2	2	S5
ITSR56	Certification CCNA4 : Accès au réseau étendu	40	2	2	S5
Modules de culture internationale					
Ang5	Anglais	24	2	2	S5
	<i>Anglais renforcé pour élèves en difficulté</i>	12			S5
LV2	<i>Seconde langue (facultatif) : Allemand, Chinois ou Espagnol*</i>	12			S5
ASSO5	Activités associatives / participation à la vie de l'école		1	1	S5
CONF5	Séminaires, conférences, visites d'usines	16			S5
ITP51	PFE/Master, IP	100	5	5	S5
STAGE5	Stage Ingénieur (5 mois minimum)		10	30	S6

CYCLE INGENIEUR

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le Conseil d'Orientation sur proposition des responsables des enseignements et validées par le Conseil d'Ecole.

Chaque semestre est organisé en UE (Unités d'Enseignements). Chaque UE regroupe plusieurs modules constitués d'une ou plusieurs matières.

Le contrôle des connaissances repose sur un contrôle continu théorique et éventuellement un contrôle de travaux pratiques pour les matières qui en sont dotées. Chaque module, noté de 0 à 20, est affecté d'un coefficient et chaque UE conduit à l'acquisition d'ECTS.

Les stages et les projets sont considérés comme des UE à part entière qui doivent être validées, leur évaluation tenant compte, en outre, du comportement de l'élève.

1 ère et 2 ème années du CYCLE INGENIEUR

Pour valider un semestre et obtenir les ECTS correspondants, chaque élève doit valider toutes les UE du semestre.

Pour valider une UE, l'étudiant doit simultanément remplir les deux conditions suivantes :

- (1) justifier d'une **moyenne pondérée de l'UE supérieure ou égale à 10/20**.
- (2) n'avoir **aucune note éliminatoire (<6)** dans la moyenne théorique ou la moyenne pratique (pour les disciplines comportant ces types d'enseignements) de chaque module.

Si la première condition n'est pas remplie, une session d'examen en fin de semestre est organisée pour la ou les matières de l'UE concernée. Seuls les points nécessaires à la validation de l'UE sont pris en compte.

Si la première condition est remplie mais que l'élève a obtenu une note éliminatoire dans une moyenne d'un module, il est convoqué à l'examen de fin de semestre pour le module concerné. Seuls les points nécessaires à la validation du module sont pris en compte.

Si, à l'issue de ces épreuves, toutes les UE sont validées, l'élève valide le semestre.

Les élèves n'ayant pu se présenter au cours de l'année à une épreuve pour une **raison majeure dûment justifiée** (accident, maladie etc...) seront convoqués à l'examen de fin de semestre correspondant.

Pour obtenir le diplôme d'ingénieur, les élèves doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir validé les 3 années (6 semestres) du cycle ingénieur de leur spécialité,
- avoir effectué et validé tous les stages obligatoires,
- avoir effectué et validé en dernière année un projet de fin d'études ou un master ou un contrat de professionnalisation,
- avoir une maîtrise suffisante de la langue anglaise (niveau B2 – 785),
- avoir séjourné au moins trois mois à l'étranger au cours des 3 années du cycle ingénieur dans le cadre des stages ou des doubles diplômes ou d'un programme pédagogique validé.

L'ensemble des UE doit être acquis au plus en quatre ans.

JURYS

Jurys pédagogiques : Présidés par les Directeurs de Département ou le responsable du Cycle Préparatoire, ils sont chargés d'examiner les résultats des élèves par semestre et de proposer au Jury d'Examen leurs décisions pédagogiques.

Jury d'examen : Présidé par le Directeur de l'école, il se tient à la fin de l'année universitaire, au moins une semaine après le dernier jury pédagogique. Il est chargé de prononcer le passage en année supérieure, le redoublement, la réorientation ou la délivrance du diplôme d'Ingénieur, toutes les décisions étant confirmées par un vote. Le jury d'examen est constitué des Directeurs de Département, des Responsables Pédagogiques des différentes années et de représentants du monde professionnel, membres des Conseils de l'école.

Délibérations et rôles des jurys :

Les résultats des élèves sont soumis aux **jurys pédagogiques**, sous le contrôle du **jury d'examen** auprès duquel un étudiant peut éventuellement faire appel par le dépôt d'une requête écrite.

Les jurys pédagogiques peuvent proposer au jury d'examen :

- Le passage dans l'année supérieure si tous les critères sont réunis.
- La délivrance du diplôme en dernière année.
- Le passage dans l'année suivante avec obligation de valider ultérieurement les examens concernés des UE non validées.
- La réalisation d'un travail supplémentaire couvrant éventuellement plusieurs enseignements donnant une ultime chance de rattrapage et dont la réussite conditionne le passage.
- Le redoublement, éventuellement assorti d'un aménagement, dans le cas de la non validation de l'année ou d'un semestre.
- La réorientation
- Toute autre solution qu'il jugera appropriée en raison d'une situation particulière exceptionnelle.

L'ensemble des UE doit être acquis au plus en 4 ans en cycle ingénieur et 3 ans en cycle préparatoire. Le jury d'examen est souverain dans ses décisions.

ASSIDUITE ET INFRACTIONS

Assiduité :

L'assiduité aux cours, TD, TP, conférences, visites d'usines et stages est obligatoire et peut être contrôlée **à tout moment**. Les absences suivantes : accident, maladie,... seront justifiées à condition que l'élève prévienne la scolarité et fournisse un justificatif. Pour les absences « prévisibles » (convocation officielle, entretien de stage...) l'élève devra au préalable remplir une demande d'autorisation d'absence à la scolarité. Pour tout autre cas, la scolarité devra être prévenue dans les meilleurs délais. Les absences non justifiées sont un élément pris en compte dans l'appréciation du travail par le jury.

Sanction : Au cas où un élève cumulerait 2 absences injustifiées dûment constatées dans une matière, il n'aura pas la possibilité de passer les contrôles restants pour cette matière. Il devra se présenter à l'examen correspondant de la session de validation. Le résultat constituera la ou les notes manquantes.

Infractions au règlement :

Tout élève auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle, d'un examen, d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon

fonctionnement de la formation, relève de la section disciplinaire constituée en application des décrets officiels.

OGANISATION DES SESSIONS DE FIN DE SEMESTRE »

Ces sessions, ayant lieu en février et juin, à l'issue de jury pédagogiques, concernent :

- les élèves ayant eu une absence justifiée à une épreuve. Dans ce cas le résultat obtenu constitue la note manquante.
(Remarque : une absence non justifiée à un examen conduit à un 0)
- Les élèves ayant obtenu une note éliminatoire dans la moyenne d'un module. Ces élèves sont convoqués à l'examen du module concerné pour les matières de leur choix. Seuls les points nécessaires à la validation du module (note égale à 6/10) sont pris en compte
- Les élèves ayant une moyenne pondérée à une UE inférieure à 10/20. Les élèves choisissent les matières (constitutives d'un ou des modules) de l'UE qu'ils veulent repasser. Les résultats constituent des nouvelles notes et seuls les points nécessaires à la validation de l'UE (moyenne égale à 10/20) sont pris en compte
- Les élèves ayant cumulé 2 absences injustifiées dûment constatées dans une matière et par conséquent n'ayant pas eu possibilité de passer les contrôles restants pour cette matière. Ils devront se présenter à l'examen correspondant. Le résultat constituera la (les) note(s) manquante(s).
-

Une et une seule épreuve de fin de semestre est organisée par matière au cours de l'année scolaire.

3^{ème} année du CYCLE INGENIEUR

L'examen est de type global compensé, **il n'y a pas de seconde session**. Il comprend une ou plusieurs épreuves écrites (si le type d'enseignement et le volume horaire du module le permettent) portant sur les enseignements théoriques ; les travaux pratiques sont évalués selon le mode de contrôle continu et/ou d'examen final défini pour chaque module. Les stages et les projets, considérés comme des modules à part entière, doivent être validés ; leur évaluation tient compte, en outre, du comportement de l'élève.

Des épreuves de rattrapage sont organisées pour les élèves n'ayant pu se présenter au cours de l'année à une épreuve pour une raison majeure dûment justifiée (accident, maladie, décès d'un proche, etc...).

Pour être admis dans l'année suivante, chaque étudiant doit simultanément :

- justifier d'une moyenne tenant compte des coefficients de chaque matière **supérieure ou égale à 12/20**
- **n'avoir obtenu aucune note éliminatoire dans la moyenne** théorique ou la moyenne pratique (pour les disciplines comportant ces types d'enseignements) des modules figurant au programme. La note éliminatoire est de **6/20**. Ceci permet d'imposer un niveau de connaissances minimal dans tous les volets de la formation.

Si la première condition est remplie mais que l'élève a obtenu une note éliminatoire, une épreuve de validation est organisée début septembre.

Si la **moyenne** de l'élève est comprise entre **10/20 et 12/20**, le **redoublement peut être autorisé** par décision du jury, **mais il n'est pas automatique**. **Un seul redoublement est autorisé sur l'ensemble du cycle**.

Si la **moyenne est inférieure à 10/20**, l'étudiant est **automatiquement réorienté**.

Pour obtenir leur diplôme d'ingénieur, les élèves doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir validé tous les modules des 3 années du cycle ingénieur de leur spécialité selon les conditions ci-dessus,
- avoir effectué et validé tous les stages obligatoires,
- avoir effectué et validé en dernière année un projet de fin d'études (ou un master / contrat de professionnalisation),
- avoir une maîtrise suffisante de la langue anglaise (niveau B2).

Jurys Pédagogiques : Présidés par les Directeurs de Département, ils sont chargés d'examiner les résultats des élèves et de proposer au Jury d'Examen les passages en année supérieure, redoublements, réorientations ou la délivrance du diplôme.

Jury d'Examen : Présidé par le Directeur, il se tient une semaine après le jury pédagogique et est chargé de prononcer le passage en année supérieure, le redoublement, la réorientation ou la délivrance du diplôme d'Ingénieur, toutes les décisions étant confirmées par un vote. Le jury d'examen est constitué des Directeurs de Département, des Responsables Pédagogiques des différentes années et de représentants du monde professionnel, membres des Conseils de l'école.

Les élèves qui en font la demande écrite auprès de leur directeur de département peuvent être entendus par le jury d'examen avant que celui-ci ne se prononce sur leur cas.

Assiduité

L'assiduité aux cours, TD, TP, conférences, visites d'usines et stages est obligatoire et peut être contrôlée à **tout moment**. Les absences suivantes : accident, maladie, décès d'un proche, convocations officielles...

pourront être considérées comme justifiées à condition que l'élève prévienne la scolarité et fournisse un justificatif. Pour les absences « prévisibles » (convocation officielle, entretien de stage...) l'élève devra au préalable retirer et remplir une demande d'autorisation d'absence à la scolarité. Pour tout autre cas, la scolarité devra être prévenue immédiatement. Les absences non excusées sont un élément pris en compte dans l'appréciation du travail par le jury. En cas d'absence justifiée à un examen, l'élève doit prendre contact dès son retour avec la direction des études et l'enseignant responsable de l'épreuve.

Sanction : Au cas où un élève cumulerait 5 absences injustifiées dûment constatées, il recevra une lettre d'avertissement et sa moyenne générale sera diminuée de 0,5 point. Cette modalité est reconductible.

Infractions au règlement

Tout élève auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle, d'un examen, d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de la formation, relève de la section disciplinaire constituée en application des décrets officiels.